

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 08RG-0824

MODIFIANT RÈGLEMENT NUMÉRO 06RG-0413-RM-05 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 20RG-1101

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie tenue le lundi 12 août 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil au 241, rue Coutu, a été donnée un avis de motion qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, le règlement suivant :

Règlement 08RG-0824 modifiant le règlement numéro 06RG-0413-RM-05 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec et abrogeant le règlement 20RG-1101

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2024, un projet de règlement a été déposé.

DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE, ce treizième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

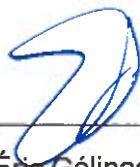


Éric Gélinas
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant à un endroit désigné par le Conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité le treizième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE TREIZIÈME JOUR
DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**



Éric Gélinas
Directeur général adjoint